

● **Juillet à septembre 1732 :**

ADBR C 2092, Rapport des dommages à Antibes, 30 juillet-23 août 1743 ; procès-verbal par Jean François de Roux pour Tanneron, 19 septembre 1732.

Orages signalés aussi bien à Antibes qu'à Tanneron, dans la viguerie de Digne [Commune de La Robine-sur-Galabre, Département des Alpes-de-Haute-Provence] aux mois de juillet, août et septembre.

A Antibes, l'épais rapport nominatif, propriété par propriété, fait état en conclusion de pertes importantes :

Vin	3 178 charges
Figues (blanches et noires)	518 setiers
Huile	11 quintaux 40 livres

A Tanneron, proche du torrent de Bes, les terres des hameaux dispersés dans la vallée (Peaune, La Combasse et Pélayon) avaient aussi beaucoup souffert par les ravins descendus de la montagne, par les pentes sillonnées "y en ayant même dont toute la terre travaillée a été emportée et qui ne sauroient être réparées et rétablies", observe le subdélégué Jean-François de Roux, aussi seigneur de Feissal. L'estimation fait état de la moitié de la récolte de vin perdue ainsi que la perte des "fruits des arbres", le tout pour 4 836 livres.

BM Avignon, ms 1588, Notes d'Achard sur les archives de Caderousse

En 1732, à nouveau, à Caderousse, s'impose la nécessité, voire l'urgence, de continuer le travail aux chaussées.

*"Du 17 août 1732, délibéré de faire travailler aux réparations contre le Rhosne, de faire un glacis depuis le pont de Lameuse tirant vers la terre de M<sup>r</sup> Vedeilhe de la longueur d'environ 20 à 25 cannes et de la largeur nécessaire pour conserver la langue de terre qui se trouve contre le pont, lequel glacis sera contenu par de petites paillères qu'on fera par-dessus et aux endroits où on les jugera nécessaires et ensuite on attachera une grande paillère au gravier de la terre de M<sup>r</sup> Froment et contre la terre de M<sup>r</sup> Bourcholon qui est par-dessus le gravier, laquelle paillère sera faite de la même grandeur et qualité que celle qu'on a commencé par dessus l'islon de Mr Le Mellée et aussi forte qu'on pourra attendre que c'est de celle là que dépend la conservation et au cas que le Rosne continue à emporter le terrain au dessus du glacis qui se fera vers le pont de Lameure et qu'il vienne à reprendre par derrière le même glacis sera continué en tirant vers l'islon de Mr Le Mellée".*

*"Du 5<sup>e</sup> octobre 1732, ratification d'un acte d'emprunt de 1 000 livres fait de M<sup>r</sup> Vedeilhe et 600 livres de Mad. De Granjet pour les réparations contre le Rhosne".*

*"Du 16 novembre 1732, délibéré de continuer les réparations contre le Rhosne, de travailler incessamment aux endroits les plus nécessaires en commençant au devant de cette ville et vis-à-vis le pont de Lameure comme l'endroit le plus pressant".*

● **Octobre à décembre 1732 :**

BM Arles, ms 1011, Livre de raison d'Arnaud de Mandon

Le livre de raison des De Mandon, propriétaires du mas ou Tour du Casau, dans le quartier des Islons de Camargue rapporte, à propos des semailles de 1732, que les ségonaux [espaces généralement cultivés entre les chaussées et le fleuve] avaient été noyés par le fleuve : "Le 22

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

décembre, j'ay achevé de semer au cazau, j'ay semé comme voycy devant 84 sestiers que Dieu veuille bénir, de plus j'ay resemé 3 émynes de bled pour remplacer celui qui a été noyé aux segounauds par la rivière, qui déborda extraordinairement les derniers jours du mois d'octobre [...] depuis le 24 octobre jusques au 1<sup>er</sup> décembre, les pluies ont été si violentes et si fréquentes que pendant tout cet intervalle, on n'a pas pu labourer, les bleds qui étoient semés auparavant sont assez beaux, Dieu soit loué". Les dernières semailles ne purent être achevées que le 12 décembre.

AC Arles, DD 86, fol. 21v°-50, Verbal d'accedit par M. le Conseiller de Jouques, 21 octobre 1732.

21 octobre 1732 : *"Les eaux abondantes qui élèvent actuellement le Rhône et le canal du Vigueirat au plus haut point où ils peuvent l'être, ce qui n'arrivera peut-être plus dans le cours de cette procédure [la commission dont il est chargé] mais encore de plusieurs années, n'ayant pas veu depuis mil sept cent vingt cinq les eaux si élevées"*.

Quant aux eaux de la roubine de la Vuidange, elles s'avéraient insuffisante à accueillir les eaux des marais et des inondations et avaient inondé le pays *"par le regorgement"* des dites eaux.

24 octobre : pluie *"presque toute la journée"* durant, *"si rapide"*.

25 octobre : pluie jusqu'à 10 heures (hameau de Mouries).

29 octobre : à la martellière du Rhône près de la porte de la Cavalerie, suivant l'ingénieur, les eaux avaient monté les jours précédents jusqu'à 2 pans  $\frac{3}{4}$  [68,75 cm] au-dessous de la plate-forme du massif de la martellière, et qu'elles avaient baissé depuis d'une canne au-dessous de la même plate-forme.

A la martellière d'Ens, eaux diminuées aussi de 1 pan  $\frac{1}{2}$  la porte de celle-ci était élevée à son maximum, les eaux arrivent à 5 pans 1 pouce [127,7 cm] sous la partie supérieure de cette porte. Depuis le fonds du canal jusqu'à la superficie de l'eau il y a 10 pans  $\frac{1}{2}$  [262,5 cm].

La grande porte : à 6 pans  $\frac{1}{4}$  au dessus de l'eau (hauteur de l'eau identique à celle de la petite porte).

A ces deux martellières, l'eau coulait *"à travers les joints de pierre de lad. martellière dans la robine qui va aboutir à l'ancien canal dans laquelle les eaux du contre-fossé du nouveau canal s'écoulaient par le noc de Quenin qui passe au dessous du plat fond dudit canal"*.

30 octobre : *"pluye qui a duré toute la journée a été si orageuse et rapide"* ; renvoi.

31 octobre : les membres de la Commission se déplaçaient désormais en bateau, les chemins de terre étant inondés.

10 novembre : le Rhône s'accroissait de nouveau.

16 novembre : pluie.

22 novembre : pluie ; renvoi.

28 novembre : le vent de bise, dont la violence a redoublé, empêche de finir de procéder.

1<sup>er</sup> décembre 1732 : violence du vent.

4 décembre : la bise se lève, interrompt les travaux.

5 décembre : neige tombée pendant la nuit, empêche d'aller en campagne.

Puis, renvoi au 9 (mardi). Le lundi 8 : fête de la Vierge.

10 décembre : vent de bise ; renvoi.

13 décembre : la violence du vent empêche de travailler [ailleurs qu'à l'abri]

15 décembre : violence du vent.

17 décembre : pluie.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



29 décembre : pluie toute la journée.

3 janvier 1733 : pluie.

21 janvier : pluie toute la journée.

22 janvier : la pluie survient.

23 janvier : pluie.

24 janvier : pluie.

Cette année 1732, le Rhône très haut : *"n'ayant pas veu depuis mil sept cent vingt-cinq [année de la crue], les eaux si élevées"*.

AC Arles, DD 109, Rapport de Mr Tinellis et Beuf contenant Déclarant des terres en emphytéose situées dans le pati de Moulès, 1<sup>er</sup> avril 1733, fol. 286-333.

Classe en catégories les usurpations des gens du pâtis de Moulès, en Crau. Ici, il s'agit de bêtes retenues par les inondations de novembre 1732 :

*"Dans le mois de novembre dernier, les bêtes à laine de noble Estienne de Giraud, natif et citoyen de la ville d'Arles, étant revenus des Montagnes où elles passent l'été à quarante lieues d'Arles, mêlées avec celles d'un grand nombre d'autres particuliers après avoir été triées à Moulez, ne peuvent aller dud. lieu aux pâturages des domaines dud. Sr éloignés de six lieues dud. Moulez à cause de l'inondation survenue par le débordement du Rhône et les pluies continuelles. Ses patres luy vinrent rapporter l'embaras où ils étoient et que ce n'étoit plus comme quelques années auparavant, que dans pareilles conjonctures le bétail subsistoit pendant un temps audit Moulez, qu'on y avoit fait les entreprises susmentionnées qui privoient les habitans des pâturages"*.

AC Tarascon, BB 46, délibération communale du 11 décembre 1732, fol. 117.

A Tarascon, *"le parapet qui est le long du Rhosne vers la traille a été emporté lors des dernières inondations, et la chaussée de Durance aura été endommagée du costé du clos de Galias"*.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

